



Favorisons la mobilité douce **« Action 2020 de remboursement pour abonnements CFF ou Mobilis »**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de vous encourager à utiliser les transports publics, chaque Vichois, *établi au 1^{er} janvier 2020 en résidence principale et toujours domicilié à Vich en décembre 2020*, peut bénéficier d'un remboursement de **CHF 60.- sur les abonnements CFF ou Mobilis**.

Cette action concerne les titulaires d'un abonnement général, d'un abonnement demi-tarif, d'un abonnement Mobilis ou de parcours. Elle n'est valable qu'une fois par personne.

En raison de la dégradation de la situation sanitaire qui nous contraint à éviter un maximum les contacts, nous avons décidé de modifier la marche à suivre et de vous demander de **remplir et retourner le formulaire au verso accompagné des factures** (indiquant la date et la durée des abonnements) **et des preuves de paiement**.

Merci de bien vouloir centraliser les demandes et ne remplir si possible qu'un formulaire par ménage qui devra être envoyé à Bourse communale – CP 18 – 1267 Vich ou bourse@vich.ch.

Le délai de retour du formulaire avec les justificatifs est fixé au 30.11.2020. Les versements s'effectueront courant décembre.

Merci de votre collaboration et bons trajets en toute sérénité !

La Municipalité



Demande de remboursement 2020 pour abonnements CFF ou Mobilis

Titulaire du compte

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Nom de la banque
et IBAN N° : _____

Date/signature : _____

Abonnement au bénéfice de :

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Nom/prénom : _____

Annexes : factures et preuves de paiement